Règlement de Fonctionnement

1. Cadre legal de l'intervention

L'intervention s'effectue dans le respect des lois en vigueur, notamment le Code de la sante publique et le Code de l'action sociale et des familles. Toute action entreprise doit se conformer aux obligations legales et reglementaires applicables.

2. Consentement eclaire

Aucune intervention ne peut etre realisee sans le consentement libre et eclaire de la personne concernee, sauf dans les cas prevus par la loi. Le patient ou son representant legal est informe des objectifs, des modalites et des consequences de l'intervention.

3. Confidentialite et respect de la vie privee

Les intervenants sont tenus au secret professionnel. Toute information recueillie dans le cadre de l'intervention est strictement confidentielle et ne peut etre divulguee qu'avec l'accord explicite de la personne concernee.

4. Droit a l'information

Toute personne a droit a une information claire, loyale et appropriee sur son etat de sante, les traitements envisages et les alternatives possibles. Cette information doit etre delivree dans un langage comprehensible.

5. Responsabilite des intervenants

Les professionnels sont responsables de leurs actes et doivent exercer leur mission avec competence, diligence et integrite. Toute faute ou negligence peut engager leur responsabilite civile ou penale.

6. Recours et mediation

En cas de litige, la personne concernee peut saisir les instances de mediation ou les juridictions competentes. Un accompagnement peut etre propose pour faire valoir ses droits.